

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 84 (1957)
Heft: 8

Artikel: Fanchette
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-230478>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Une nouvelle commune

Il y a quelques années, un habitant d'une ville des bords du Rhin, désirant se marier, se rendit à l'Etat civil pour se faire « pendre ». Il déposa ses papiers et on le pria de repasser quelques jours plus tard.

Huit jours ! quinze jours ! pas de nouvelles ! L'intéressé retourne au bureau du « Civil-Amt ».

Le chef de bureau lui dit :

— Ecoutez ! Nous avons cherché partout, compulsé tous nos annuaires, nous n'avons pas trouvé la commune d'Apatrie. Où se trouve-t-elle ?

Le fiancé était un réfugié qui avait quitté son pays d'origine pour sauver sa vie. Il n'avait plus de patrie et c'est ce que ses papiers indiquaient.

Il fallut expliquer au fonctionnaire qu'Apatrie voulait dire Heimatlos...

Mat.

Fanchette

Un heureux papa, bon Vaudois habitant la Ville fédérale, eut une fille. Il désirait l'appeler Fanchette. Il est convqué à l'état civil et, là-bas, on lui dit :

— Vous ne pouvez pas appeler votre fille Fanchette !
— Pourquoi ?
— Ce n'est pas un nom !
— Comment, ce n'est pas un nom ?
— Il n'est pas sur notre liste.

Pour rire un tantinet...

Le fonctionnaire n'en voulut pas démordre et le père non plus ; on finit par téléphoner à Lausanne. Et ces messieurs du château répondirent à ces messieurs de Berne que le nom choisi était bien vaudois et qu'il n'y avait pas de raison de l'écarter.

Vous n'auriez quand même pas voulu que ma petite fille s'appelât Trudy ou Vreneli ?

Entendu quelque part

Deux amis, que le hasard met en face l'un de l'autre. L'un est peintre, l'autre, professeur d'histoire.

— Alors tu vas encore rebouiller, espèce de rebouilleur.

— Que veux-tu, chacun son métier. Je pense bien que tu vas encore barbouiller quelque chose, barbouilleur de mon cœur.

Un champion... !

Un citoyen avait parié avec ses amis qu'il engloutirait vingt « Bratwurst » à la file.

Le soir du pari, il commence à manger !

Mais que se passe-t-il ?

Arrivé à sa dixième saucisse, il a l'air d'en avoir assez ! Il continue, se force, finit par atteinte la douzième, et s'arrête à nouveau. Il abandonne.

Quand on lui demande le pourquoi de son abandon, il répond :

— C'est curieux ! J'ai déjà essayé deux fois cet après-midi et tout avait bien été !

Mat.